



## Bureau Directeur du 21 décembre 2007

Présents : Jacques Bettenfeld, Monique Ansquer, Francis Arnault, Jean-Pierre Feuillan, Claude Perruchet, Alain Koubi

Excusés : Georges Format, Jacques Taillefer

Assiste : Philippe Bana, Olivier Mangin, François Garcia (partiellement), Cécile Mantel (partiellement)

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 17h. La réunion se tient sous la forme d'une conférence téléphonique.

### 1 – Discipline

Après avoir pris connaissance des éléments qui lui ont été transmis concernant le match de D2 masculine du 5 octobre 2007 Billère Handball – Lille Métropole HBC Villeneuve d'Ascq (courriers des parties, compte rendu de l'analyse du visionnage de la vidéo du match) et en avoir débattu, le Bureau Directeur demande au Président de la Fédération, conformément aux dispositions de l'article 7.1.3) du règlement disciplinaire fédéral, d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre du joueur Pierre Lahore (Billère Handball), pour comportement non conforme aux principes et règles déontologiques applicables à la pratique du Handball.

### 3 – Délégations d'organisations

3.1 – Le Bureau Directeur décide de ne pas donner suite à la demande de la Ligue de Lorraine d'allongement du délai de dépôt de candidature pour l'organisation du match France – Russie masculins du 19 ou 20 mars 2008.

3.2 - Après avoir pris connaissance des résultats des appels à candidatures, en avoir débattu, et par un vote à l'unanimité pour le premier point et à la majorité pour le deuxième, le Bureau Directeur délègue :

1) à la Ligue d'Aquitaine (avec le Comité des Pyrénées Atlantiques et le club de Billère Handball) l'organisation du match France – Russie masculins du 19 ou 20 mars 2008,

2) à la Ligue d'Alsace (avec le club de Mulhouse) l'organisation des ½ finales et finale de la coupe de France masculine (26 et 27 avril 2008).

### 4 – Transfert de compétences

A la demande de la Ligue du Lyonnais, conformément aux dispositions de l'article 2.1 du règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur donne son accord pour que les dossiers disciplinaires du Comité de l'Ain soient traités par la commission régionale de discipline.

### 6 – Finances

6.1 – Le Bureau Directeur décide d'accorder au Comité du Morbihan une avance de trésorerie de 50 k € sur le FIF pour l'acquisition d'un local, remboursable en 8 ans.

6.2 – Le Bureau Directeur décide de proroger la période de ristourne aux clubs pour le prochain Tournoi de Paris –Ile de France masculins jusqu’au 7 mars 2008 (au lieu du 31 décembre 2007).

6.3 - Le cahier des charges final du Tournoi de Qualification Olympique féminin (28 – 30 mars 2008) sera adressé aux sites de Dijon, Lyon, Metz, Nantes, Nîmes, Pau et Toulon (retour souhaité pour le 15 janvier 2008).

#### 7 – Relations sociales

Monique Ansquer fait part de l'avancement du dossier social, et notamment des points restant à traiter dans les nouveaux contrats de travail proposés aux salariés, pour se mettre en conformité avec la CCNS. A ce jour, deux contrats n’ont pas encore été signés.

La séance est levée à 18h.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB